

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 08 février 2021**

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Emmanuelle FOGNINI, Catherine GIRARD, Jean-Luc JULIEN, Franck LAROCHE, Joëlle RICHAUD, Olivier ROGER, Gismond WAGNER

Pouvoirs : Thierry FABRE et Carlos FERNANDEZ à Joëlle RICHAUD,  
Olivier JACQUELIN et Laurent LIAUTAUD à Jean-Claude DOSSETTO  
Marie-Claire FEREOUX à Jean-Luc JULIEN  
Patrice VARAIRE à Catherine GIRARD

Absente : Yolande ENCELLE

Secrétaire : Catherine GIRARD

Le quorum est atteint

Le procès-verbal du conseil municipal du 07 Décembre 2020 est soumis au vote :

**Unanimité**

## **1 – Dispositif d’Assistance aux Collectivités Territoriales (DACT)**

Les services susceptibles de nous être apportés par ce dispositif : CAUE, SOLIHA, la Société Publique Locale Territoire Vaucluse, peuvent s’avérer très intéressants pour la commune.

Coût : 0,50 € par habitant soit 424,50 €/an (849 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 source INSEE).

Avis favorable émis au cours de la réunion plénière.

**Vote : unanimité**

## **2 – Dotation de Soutien à l’Investissement public Local (DSIL classique) 2021**

Dossier de demande de subvention à envoyer au plus tard en mars 2021.

La demande doit porter sur des projets de rénovation énergétique.

La demande porterait sur le remplacement des derniers éclairages publics ancienne version pour passage en LED. Ce changement génèrerait une économie de 5 750 kwh/an pour le village et 5 752 kwh/an sur Belle Etoile.

Avis favorable émis au cours de la réunion plénière

**Vote : unanimité**

## **3- renouvellement du contrat d’assurance statutaire**

Notre contrat d’assurance arrivera à échéance le 31/12/2021. Il y a 4 ans, nous avons opté, sur proposition du CDG84, pour SOFAXIS/CNP ASSURANCES.

Le CDG84 (Centre de gestion du personnel communal) remet en concurrence et nous propose de nous joindre à la consultation sachant que cela n’engage nullement

notre collectivité. Nous garderons la possibilité de ne pas adhérer si les conditions obtenues au terme de la consultation ne nous convenaient pas.

Avis favorable émis au cours de la réunion plénière.

**Vote : unanimité**

#### **4 – Mise en vente des anciens bureaux d'école**

40 bureaux d'une place sont stockés dans un garage et cela depuis plusieurs années.

Nous les avons utilisés 1 fois en 2009 lorsqu'il a fallu dépanner Peypin qui n'avait pas fini ses travaux de mise aux normes d'une salle. Une classe avait été momentanément ouverte à St Martin dans la salle de la garderie.

Suite à la réunion plénière du 1<sup>er</sup> février il a été convenu qu'il serait plus facile de les vendre en un lot unique, charge à l'acheteur de les revendre à l'unité.

**Vote : unanimité**

#### **5 – Modification du tableau des effectifs**

Avancement de grade de Céline Volpe et Isabelle Gille

**Vote : unanimité**

#### **6– Décisions du Maire pour information**

Concernant des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

- 2021-02 Vente Danièle et Raymond MICHEL à M. RAMOUDI (maison rue des Magnans - parcelles B467 et B1090)
- 2021-03 Vente FELICIAN Jeannette à la SCI Le Sopenay (parcelle B 963)

#### **7 – Décision du Maire pour information**

Information sur les dépenses engagées par le Maire entre le 17/10 et le 31/12/2020

- ADEQUAT Achat Public : complément facture casiers maternelle 90,00 €
- Menuiserie PELLEN : complément huisseries 10 rue du Cadran 781,43 €

#### **Informations diverses**

##### **Rue des Crotonnes**

Une pétition a été déposée à l'épicerie par Mr et Mme BOST, habitant à l'angle de la rue des Crotonnes et la rue du Lavoir, concernant l'interdiction de stationner rue des Crotonnes. Le conseil municipal après avoir sorti le plan de leur maison (anciennement LAMBERT), ne comprend pas la démarche dans la mesure où sur le plan il est fait état de 2 garages et 2 possibilités de stationnement sous auvent.

Il est à noter que c'est sur la préconisation des pompiers et de la gendarmerie que nous avons pris cette décision.

## Cours de la Burlière

Le Conseil Municipal se penche sur les problèmes rencontrés par l'utilisation intempestive du cours de la Burlière par les boulistes.

Il est rappelé que deux espaces leur sont réservés à la Bascule et en bas du marché et que le port du masque est **OBLIGATOIRE**.

Fin de la séance à 21 h 30